

UN Global Study on Children Deprived of liberty

-Mapping lieux de privation de liberté-

I. Les enfants privés de liberté dans le cadre de l'administration de la justice

A. Garde à vue

- Polices locale et fédérale ¹
- Police de la navigation, aéronautique, de la route et des chemins de fer ²

B. Détention avant jugement

- Institution communautaire publique de protection de la jeunesse (IPPJ) / *Gemeenschapsinstelling* concernant les mineurs dessaisis :
 - Vlaams Detentiecentrum (Tongeren) - De Wijngaard
 - Centre communautaire pour mineurs dessaisis - Saint-Hubert

C. Prison

- Institution communautaire publique de protection de la jeunesse (IPPJ) / *Gemeenschapsinstelling* concernant les mineurs dessaisis :
 - Vlaams Detentiecentrum (Tongeren) - De Wijngaard
 - Centre communautaire pour mineurs dessaisis - Saint-Hubert
- 34 Etablissements pénitentiaires ³

II. Les enfants privés de liberté pour des motifs liés à la migration

A. Entrée irrégulière dans le pays

- Lieux de privation de liberté dans les zones de transit des aéroports et transferts vers frontière :
 - Aéroport international Antwerpen-Deurne
 - Aéroport international Oostende-Brugge
 - International Airport Kortrijk-Wevelgem
 - Liège Airport-Bierset
 - Brussels South Charleroi Airport - Gosselies
 - Brussels Airport-Zaventem

¹ Des mineurs sont susceptibles d'être privés de liberté dans les lieux précités. Les outils de mesure disponibles ne permettent néanmoins pas d'en faire le recensement.

² Idem

³ Dans le cas où la détention préventive est visée, aucun mineur ne peut être privé de liberté dans un établissement pénitentiaire pour adultes.

UN Global Study on Children Deprived of liberty -Mapping lieux de privation de liberté-

B. Durant le traitement du dossier

- Lieux d'hébergement pour les familles :
 - Centre de rapatriement 127bis de Steenokkerzeel (CR 127bis)
 - Zulte
 - Tubize
 - St-Gillis-Waas
 - Beauvechain
 - Tielt

C. En vue d'un retour forcé/renvoi

Centres fermés directement situés sur le territoire :

- Centre de rapatriement 127bis de Steenokkerzeel
- Centre de Transit 127 à Steenokkerzeel – Caricole
- Centre pour « illégaux » de Merksplas
- Centre pour « illégaux » Bruges
- Centre pour « illégaux » Vottem

III. Les enfants vivant dans des lieux de détention avec leurs parents

Etablissements pénitentiaires :

- Prison de Lantin
- Prison de Berkendael
- Gevangenis Brugge
- Gevangenis Hasselt
- Gevangenis Antwerpen
- Gevangenis Gent

IV. Les enfants privés de liberté placés en institution

A. Orphelinats

/

B. Centres éducatifs renforcés (*reform schools*) ou autres institutions correctionnelles hors système judiciaire

Institutions communautaires publiques de protection de la jeunesse (IPPJ) / *Gemeenschapsinstelling* (GI) concernant les mineurs suspects/ayant commis des faits qualifiés d'infraction:

- GI De Zande - Campus Beernem
- GI De Zande - Campus Wingene
- GI De Zande - Campus Ruiselede
- GI De Kempen - Campus de Markt
- GI De Kempen - Campus De Hutten
- GI De Grubbe
- IPPJ de Saint-Hubert

UN Global Study on Children Deprived of liberty

-Mapping lieux de privation de liberté-

- IPPJ Braine-le-château
- IPPJ Fraipont
- IPPJ Jumet
- IPPJ Saint-Servais
- IPPJ Wauthier-Braine

C. Établissements destinés aux enfants handicapés

- Places pour jeunes présentant des problème émotionnels et de comportement extrêmes (*GES+*)

D. Établissements destinés aux enfants atteints de problèmes de santé (par exemple, établissements traitant les troubles du comportement, établissements psychiatriques)

- Institutions psychiatriques :
 - C.U.P. La Clairière ; Intercommunale Vivalia
 - C.H.U. de Charleroi ; ISPPC ; Hôpital Vincent Van Gogh
 - Hôpital Neuropsychiatrique Saint-Martin
 - Clinique psychiatrique des frères Alexiens
 - C.H.S. Notre-Dame des Anges Glain
 - C.H.Spécialisé "L'accueil"
 - Centre psychiatrique Saint-Bernard
 - Cliniques du Sud Luxembourg Intercommunale Vivalia
 - C.H.P du Chêne aux Haies (La Kapeline)
 - Institut psychiatrique du Beau Vallon
 - C.H.P. Sites Agora et Petit Bourgogne ISoSL (inclus 'les cyprès)
 - C.R.P. Les Marronniers
 - PZ Heilige familie Kortijk
 - PC Caritas Melle
 - PC Sleidinge
 - ZNA
 - OPZ Geel
 - PZ Asster
 - Medisch Centrum Bilzen
 - UPC Kortenberg
 - PZ Broeders Alex. Tienen
 - OPZ Geel
 - Kinderpsychiatrisch centrum Genk
 - PC Dr. Guislain
 - ASBL Epsilon
 - CH J. Titeca ASBL

UN Global Study on Children Deprived of liberty

-Mapping lieux de privation de liberté-

E. Établissements destinés aux enfants ayant une dépendance à la drogue, à l'alcool ou une autre forme de dépendance

/

F. Établissements chargés de protéger les victimes de maltraitements, notamment de la traite

- *Beveiligende opvang*- Centres d'accueil protégés
- Esperanto - Service d'accueil pour Mineurs Etrangers Non-Accompagnés et victimes de la traite des êtres humains
- Centres d'aide aux enfants victimes de maltraitance – Mozaïc, Accueil et le Clapotis
- Sürya ASBL - Accueil victimes de la traite des êtres humains et victimes de trafic aggravé.

G. Autres établissements destinés aux enfants privés de protection parentale

- *Proeftuinen* – Offre d'accueil pour jeunes qui ont commis un fait qualifié infraction et qui souffrent de problèmes psychiatriques
- Centres d'accueil spécialisés
- *Gemeenschapsinstellingen* dans le cadre d'une situation éducative problématique :
 - GI De Zande - Campus Beernem
 - GI De Zande - Campus Wingene
 - GI De Zande - Campus Ruiselede
 - GI De Kempen - Campus de Markt
 - GI De Kempen - Campus De Hutten
 - GI De Grubbe

V. Les enfants privés de liberté dans le cadre d'un conflit armé

A. Enfants inculpés d'une infraction pénale du fait de leurs liens avec des groupes armés

/

B. Enfants en détention administrative/détenus pour raisons de sécurité du fait de leurs liens avec des groupes armés

/

UN Global Study on Children Deprived of liberty -Mapping lieux de privation de liberté-

VI. Les enfants privés de liberté pour des raisons touchant à la sécurité nationale

A. En détention administrative/détenus pour raisons de sécurité

/

B. En détention avant jugement (garde à vue et détention provisoire)

/

C. Emprisonnés après avoir été reconnus coupables et condamnés

Institutions communautaires publiques de protection de la jeunesse (IPPJ) / *Gemeenschapsinstelling* (GI) concernant les mineurs suspects/ayant commis des faits qualifiés d'infraction:

- GI De Zande - Campus Beernem
- GI De Zande - Campus Wingene
- GI De Zande - Campus Ruiselede
- GI De Kempen - Campus de Markt
- GI De Kempen - Campus De Hutten
- GI De Grubbe
- IPPJ de Saint-Hubert
- IPPJ Braine-le-château
- IPPJ Fraipont
- IPPJ Jumet
- IPPJ Saint-Servais
- IPPJ Wauthier-Braine